

# Le remboursement des soins



Le système de remboursement des soins en France peut paraître complexe. Les frais des prestations sont pris en charge par des multiples acteurs.

## Les frais sont pris en charge par

La sécurité sociale

La mutuelle

Le patient



## Tarif du praticien



Le tarif de convention  
fixé par l'État

Le dépassement  
d'honoraires  
éventuel\*\*\*

## Participation forfaitaire

Contribution du patient  
pour participer à l'équilibre  
de la sécurité sociale

-1€

70%\*

30%

€€€

La part  
obligatoire

Le ticket  
modérateur\*\*

## Un exemple



Romain consulte un médecin généraliste pratiquant le tarif conventionné (25 €). Combien lui coûtera cette prestation ?

16,50 €

7,50 €

1 €

Part  
obligatoire

Ticket  
modérateur

Participation  
forfaitaire

Sa consultation lui reviendra à **1 €** seulement.

\*Ce taux est généralement fixé à 70% mais peut être différent pour certaines prestations.

\*\*Si le patient n'a pas de mutuelle, ces frais restent à sa charge.

\*\*\*Ces frais peuvent être pris en charge par les mutuelles. Vérifier le contrat d'assurance.